

MUNICIPALITÉ

RÉPONSE ÉCRITE

à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Verena Berseth concernant des problèmes récurrents au sein du Centre social régional

Renens, le 1^{er} décembre 2025

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

En date du 13 novembre 2025, Madame la Conseillère communale Verena Berseth a interpellé la Municipalité sur la situation du Centre social régional (CSR).

Dans son texte, elle soulève des problèmes relatifs à l'organisation, aux conditions de travail et à la gestion de l'ARASOL, la région d'action sociale à laquelle appartient le CSR concerné.

En complément de la réponse orale donnée lors de la séance du Conseil communal du 13 novembre 2025, la Municipalité, après avoir consulté le Comité de direction de l'ARASOL, peut apporter les compléments suivants :

Depuis le 12 août 2025, date de réception d'un courrier du syndicat SUD, largement repris dans cette interpellation, la Direction et la Présidente du Comité de direction (CODIR) ont rencontré Monsieur Pedraza, représentant du syndicat, le 26 septembre 2025 pour discuter des problèmes soulevés. Monsieur Pedraza avait participé auparavant à une séance extraordinaire du personnel de l'ARASOL, le 28 août 2025.

Ce qui peut être dit au sujet de ces plaintes :

- les plaignant.e.s ne se manifestent pas, ni auprès de la Direction, ni auprès de la Commission du personnel qui s'est distanciée de cette démarche qui concernerait entre 8 et 10 collaborateurs-trices (selon M. Pedraza) ;
- cet automne, à l'issue de plusieurs groupes de travail, une nouvelle organisation a pris forme à l'ARASOL afin de renforcer la gestion de proximité pour une meilleure prise en compte de la réalité du terrain. Dans la configuration des plaintes, si des critiques doivent être faites à ces mesures, elles apparaissent peu constructives. Privilégier la voie politique et anonyme ne permet pas de travailler collectivement sur des améliorations ;
- la Direction reconnaît une augmentation de la charge de travail, - augmentation de près de 20% depuis le début de l'année -, des situations toujours plus complexes, une faible reconnaissance par les autorités cantonales de l'appui social populationnel. Plusieurs mesures d'allègements ont été prises durant cette période sans compter de nombreux recrutements encore à ce jour. En aucun cas, elle se refuse d'agir en faveur du personnel et des bénéficiaires.

Comme dit lors de la réponse en séance, il appartiendra au Conseil intercommunal de se déterminer sur l'utilité d'un audit. A savoir que cette démarche a déjà eu lieu en 2023 à la demande de la Direction de l'ARASOL.

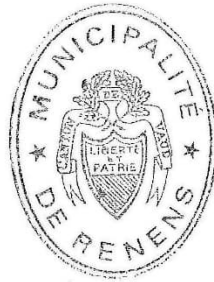
L'ARASOL évolue actuellement dans un contexte de réforme des régions d'action sociale. Cela pose d'autres questions, à savoir notamment comment mener de front une réforme qui ne prétérite ni le personnel, ni l'action sociale, en choisissant les priorités.

Dans ce contexte, il serait souhaitable que le personnel puisse travailler dans une logique collective et organisée, afin de mener de front des travaux qui s'annoncent exigeants.

La Municipalité considère ainsi par la présente avoir répondu à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Verena Berseth relative aux problèmes au sein du CSR.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Jean-François Clément



Le secrétaire municipal
Michel Veyre

